Infirmiers

Un Collège infirmier français (CIF) vient d'être lancé par plusieurs organismes de la profession. Il est présidé par Marie-Claude Gaste, coordinatrice générale des soins du CHU de Nîmes et trésorière adjointe de l'Association française des directeurs des soins (AFDS). Son conseil d'administration réunit des représentants des organismes créateurs, comme l'ordre national des infirmiers (ONI), le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil), ou encore des structures de formation (Cefiec, Ceeiade, Ceepame, Aeeibo).

Son objectif ? Mutualiser les compétences et l'expertise de ses membres pour améliorer la qualité et la sécurité des soins. Le collège souhaite également contribuer à la promotion de la recherche en sciences infirmières et optimiser la formation et le développement professionnel continu (DPC) des infirmiers. L'instance veut devenir un des interlocuteurs privilégiés des autorités publiques en matière de santé, et collaborer avec les autres collèges de professionnels de santé.

Des missions qu'il a d'ores et déjà commencé à mettre en application en diffusant par exemple un premier avis sur l'exercice infirmier en pratique avancée. Le projet de loi de santé prévoit en effet de créer un cadre juridique pour les pratiques avancées avec délégations de tâches, qui ne pourraient s'effectuer que sous l'égide du médecin. Le CIF estime, lui, que les professionnels en pratique avancée ne devraient plus relever du livre III du Code de la santé publique (auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires

de puériculture et ambulanciers) mais d’un livre spécifique, avec la création d’un métier intermédiaire.

© 2015 Les Echos Publishing